



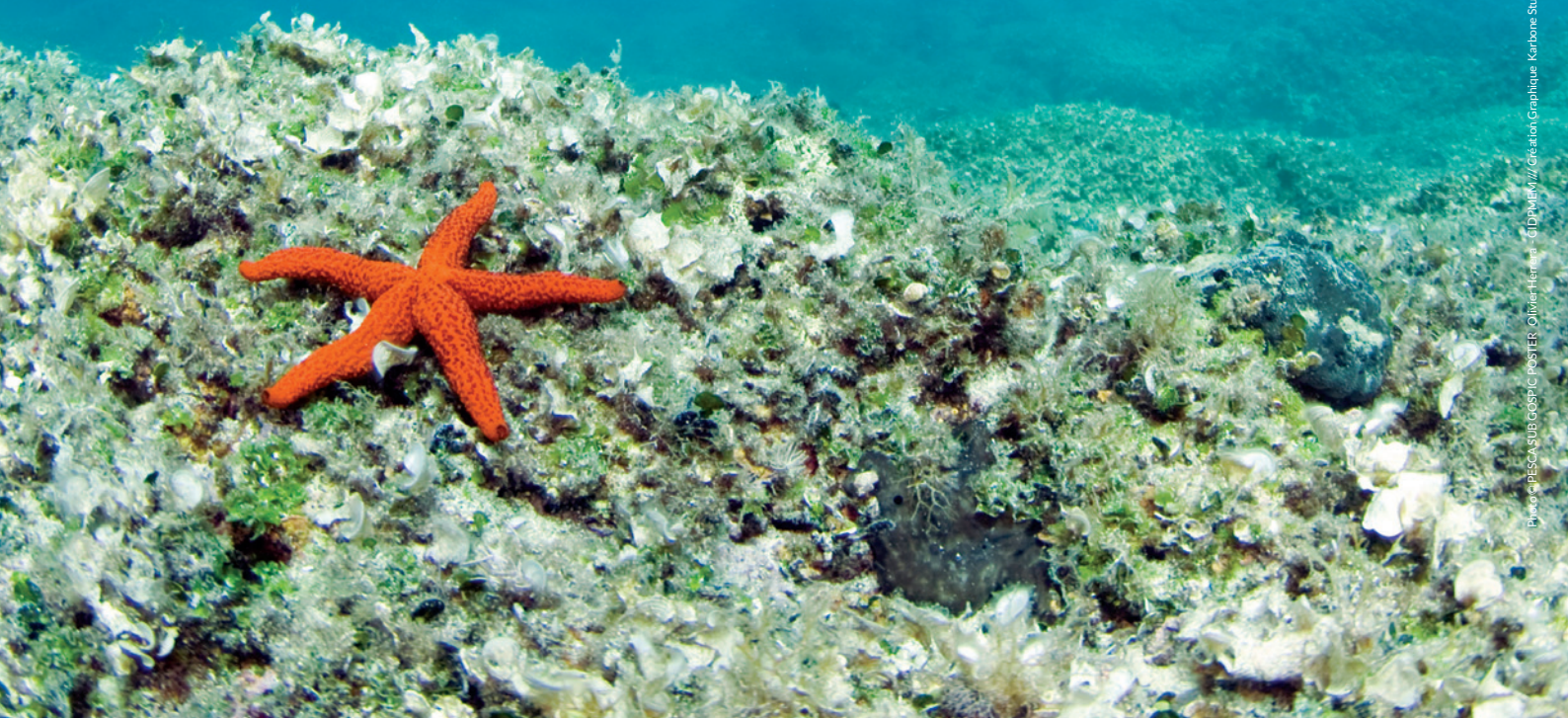
CCS 

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Huitième exercice de fonctionnement
du Conseil Consultatif des eaux occidentales australes



Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015





Sommaire



1. Introduction	3
2. Les activités du CC Sud au cours de l'exercice 2014-2015	5
Les priorités de travail du CC Sud au cours de l'exercice	6
2.1 La mise en oeuvre de l'obligation de débarquement et la réduction des rejets	6
2.2 Les plans de gestion à long terme : Anchois, Sole et le projet GEPETO	6
Zoom sur GEPETO (http://gepetoproject.eu)	8
2.3 Améliorer la connaissance et la gestion à court terme	9
2.4 Accompagnement de la nouvelle PCP	9
2.5 Défense de la pêche artisanale	9
Points divers	10
Relations institutionnelles	11
Collaboration avec la Commission Européenne	11
Collaboration avec les scientifiques	11
Collaboration avec les Etats Membres	11
Collaboration avec le Parlement Européen	11
Collaboration avec les autres CC en Europe	11
3. Organisation du CC Sud	13
Organigramme	14
Participation des membres aux réunions	15
4. Le budget du CC Sud	17
Vue générale	18
Comptes détaillés	18
5. Annexes (exercice 2014-2015)	21
La liste des membres	22
Les réunions du CC SUD	24
La représentation du CC Sud dans les réunions extérieures	25
Remerciements	27



1

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Huitième exercice de fonctionnement
du Conseil Consultatif des eaux occidentales australes



Introduction

1. Introduction

Le Conseil Consultatif Régional des eaux occidentales australes (CCR.S, S pour Sud) a été créé en Avril 2007 en conformité avec la décision du Conseil l'Union Européenne de 2004 de création des dits Conseils Consultatifs Régionaux dans le secteur de la pêche. La création de ces conseils est l'un des piliers de la réforme de la politique commune de la pêche de 2002.

“ Ils ont été créés pour permettre à la politique commune de la pêche de bénéficier du savoir et de l'expérience des pêcheurs et d'autres parties prenantes et de prendre en considération les différentes situations existantes dans les eaux communautaires¹. ” Mais le CC Sud a toujours indiqué sa volonté d'aller plus loin et de ne pas être cantonné à un simple rôle de pourvoyeur d'avis à la Commission Européenne.

Avec la nouvelle Politique Commune de la Pêche adoptée fin 2013, le rôle de ces structures consultatives s'est vu renforcé. S'ils devront poursuivre leur évolution, comme en atteste leur changement de nom, les attentes vis à vis des CC sont toujours plus grandes, du fait notamment de la régionalisation.

La 8^{ème} année d'exercice du CC Sud a vu la poursuite des travaux classiquement réalisés, ainsi que la réalisation de programmes (GEPETO, SIMBAD..) assurant le rôle de vecteurs pour la réalisation des objectifs de travail que s'est fixé le CC Sud. Cet exercice aura de plus été marqué par les débuts de la mise en œuvre de la nouvelle PCP.

Grâce à un effort permanent de proposition et de construction, le CC Sud n'est plus dans la réaction mais s'est positionné pour apporter des solutions tentant de faire face aux enjeux de la pêche durable. Cette organisation est possible par l'organisation plus fréquente de réunions techniques tout en assurant une transmission de l'information vers l'ensemble des membres afin de préserver la plus grande transparence dans les travaux du CC.

¹ Réexamen du fonctionnement des conseils consultatifs régionaux. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen (COM(2008)364).



Photo © Manuel Blanco



2

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Huitième exercice de fonctionnement
du Conseil Consultatif des eaux occidentales australes



Les activités du CC Sud

au cours de l'exercice 2014 - 2015



2. Les activités du CC Sud au cours de l'exercice 2014 2015

Les priorités de travail du CC Sud au cours de l'exercice

2.1- La mise en oeuvre de l'obligation de débarquement et la réduction des rejets

Le principe général d'obligation de débarquement de toutes les captures constitue sans doute la principale évolution de la nouvelle Politique Commune de la Pêche.

La mise en œuvre de cette obligation a été rendue d'autant plus compliquée qu'elle a été réalisée via une nouvelle méthode de travail (régionalisation), et avec une réelle absence de visibilité. Le CC Sud a durant cet exercice travaillé sur ce sujet aussi bien pour ce qui concerne les pêcheries pélagiques (2015) que les pêcheries démersales (2016).

Pour les pêcheries pélagiques, les membres ont globalement apprécié la proposition formulée par le Groupe d'Etats Membres, même si le CC Sud n'a pu soutenir de manière consensuelle l'ensemble des propositions. Pour les pêcheries démersales, dans un contexte technique compliqué, les membres ont accompagné les travaux du GEM, notamment sur les questions liées à la définition des pêcheries, et l'identification des demandes d'exemption.

Il faut enfin souligner que ces travaux auront permis de modifier le cadre de gestion de l'anchois des Iles Canaries (abaissement de la Taille Minimale), aspiration manifestée par les membres Canariens du CC Sud depuis 2009.

Les membres du CC Sud ont enfin longuement travaillé sur le règlement Omnibus, la synthèse de ces travaux figurant dans l'avis 90.

Le CC Sud, au travers d'un groupe ad-hoc présidé par **Serge Larzabal (CNPMM)** et à l'unanimité de ses membres (secteur et ONG), a proposé un projet de réduction des rejets fondé sur une **approche de terrain, pêcherie par pêcherie, impliquant les patrons de pêche et prévoyant une analyse**

d'impact économique des stratégies de réduction finalement proposées. Cette stratégie s'est concrétisée via le projet SIMBAD, qui a démarré en novembre 2013. Une coordinatrice technique, Tereza Fonseca, a été recrutée dans ce cadre. Il était attendu de ce programme qu'il soit un vecteur opérationnel pour que le CC Sud puisse être force de proposition dans le cadre des réflexions des décideurs politiques (Groupe d'Etats Membre, Commission Européenne..). Une première réunion du Comité de Pilotage a été l'occasion d'échanger sur l'interprétation des dispositions comprises au sein de la PCP. Le CC Sud s'est dans ce cadre, longuement investi dans la création d'un atlas des rejets pour les eaux de sa compétence. Grâce à ce programme, le CC Sud a également été en mesure de suivre de près les travaux réalisés au sein du CSTEP.

2.2- Les plans de gestion à long terme : Anchois, Sole et le projet GEPETO

Lors de ce 8^{ème} exercice, et dans la continuité de son engagement, le CC Sud a particulièrement travaillé sur la révision et la préparation des plans de gestion à long terme des pêches.

Pour l'anchois du golfe de Gascogne (groupe ad-hoc présidé par **Enrique Paz, Fédération des Cofradias de Cantabrie**), le CC Sud a maintenu sa plateforme internet de déclaration des captures (volume et prix/taille) actualisée de manière volontaire par les organisations professionnelles et utilisée par les scientifiques du CIEM. Le CC Sud a de plus, activement participé aux travaux conduits sous l'égide du CSTEP, visant à évaluer le « plan de gestion » mis en œuvre depuis 2010. Le CC Sud a également été moteur en ce qui concerne la révi-

sion de ce plan, en proposant notamment une nouvelle règle d'exploitation. Il convient de se féliciter du fait que cette règle ait été appliquée pour définir les possibilités de pêche. Sur ce sujet, le CC Sud se voit conforter dans son rôle d'interlocuteur privilégié pour la Commission Européenne.

Pour la Sole du golfe de Gascogne, à la suite des travaux menés au sein du CSTEP, le CC Sud a une nouvelle fois soutenu la stratégie d'une exploitation de cette ressource au travers d'un TAC constant (avis 93) au travers de son groupe pour les zones CIEM VIII et IX présidé par **Serge Larzabal (CNPMEM)**. Cette année toutefois, cette recommandation n'a pu faire l'objet d'un consensus (avis minoritaire des ONG). Les membres du CC Sud ont en outre, via l'avis 87, demandé une nouvelle expertise du CIEM en ce qui concerne la valeur de Fmsy.

Vers des plans de gestion adaptés aux pêcheries mixtes du CC Sud? L'outil plan de gestion est sans doute la clé de voûte de la nouvelle PCP. Outre les plans monospécifiques, des travaux d'analyse ont démarré pour préparer un plan de gestion pour les espèces benthiques et démersales des eaux du sud-ouest, que le CC Sud accompagnera de très près. Il faut noter que le CC Sud est d'autant plus en mesure d'être pertinent et proactif sur ce sujet qu'il a pu se doter de moyens humains supplémentaires (recrutement d'Alexandre Mousseigne), grâce à un financement du Ministère français.

Couplée à la **très prochaine obligation de débarquement de toutes les captures**, cet outil novateur viendra sans doute modifier les principes de la gestion actuelle et le CC Sud est résolu à collaborer le plus étroitement possible avec le CSTEP pour que ces futurs plans bénéficient de la connaissance du terrain des membres du CC Sud. Cela sera d'autant plus important qu'il est attendu une plus grande technicité dans les travaux, et que les connaissances empiriques des pêcheurs seront donc précieuses. Le travail d'accompagnement du CC Sud sur ce sujet reposera sur le groupe VIII et IX et bénéficiera de l'expertise et de la collaboration professionnelles - scientifiques développées dans le cadre du projet **GEPETO**.





Zoom sur GEPETO

<http://gepetoproject.eu>

GEPETO a été officiellement lancé le 12 juillet 2012 à Lisbonne.

La mise en marche du projet a pris du retard du fait de la situation financière pour plusieurs partenaires.

Une procédure de recrutement a été organisée par le comité exécutif et des entretiens se sont tenus en août 2012 conduisant à l'embauche du coordinateur technique du projet, employé du CC Sud à partir d'octobre 2012: **Javier Garcia Galdo**.



Photo © Acerga

7 cas d'étude ont finalement été retenus :

- pêcheries artisanales de Tenerife (cas proposé par l'IEO et non le CCR Sud) ;
- pêche à pied dans la ria do Aveiro ;
- flotte côtière polyvalente ciblant le poulpe en Galice ;
- pêcheries mixtes des mers ibériques ;
- pêche sur la zone du Gouf de Capbreton ;
- pêcheries mixtes du Golfe de Gascogne ;
- pêcheries mixtes de la mer Celtique (zones CIEM VIIfg, cas coordonné par le Marine Institute et le CCR Nord Ouest).

Pour chacun de ces cas, un groupe de participants a été constitué, regroupant administrations, scientifiques et membres du CC Sud.

Le 8^{ème} exercice de fonctionnement a vu la clôture de ce programme. Un séminaire de restitution a été organisé en juillet, et reconnu par tous comme une réussite. L'atlas des pêcheries, base de connaissance indispensable, a également pu être ouvert. Des feuilles de route ont enfin pu être établies pour chaque cas d'étude, qui permettront de contribuer à faciliter la mise en œuvre effective de plans de gestion dans les différentes zones.



2.3- Améliorer la connaissance et la gestion à court terme

En ce qui concerne la connaissance, le CC Sud a essentiellement focalisé son intervention en tentant de mieux valoriser les connaissances empiriques des pêcheurs. Grâce au module participatif développé via le programme Gepeto, de nombreuses enquêtes ont permis de collecter des informations, notamment sur l'évolution de la ressource.

Le CC Sud s'est une nouvelle fois positionné sur le cadre de fixation des possibilités de pêche pour 2015, en répondant de manière consensuelle (Avis 91) à la consultation organisée par la Commission Européenne (« Policy Statement »).

En ce qui concerne la fixation des possibilités de pêche, le CC Sud a en outre adopté un avis 92, sur le sujet du thon rouge. Suite à l'analyse des récents travaux scientifiques, les membres du CC Sud se sont positionnés de manière consensuelle en faveur d'une augmentation progressive des possibilités de pêche, ne parvenant toutefois pas à se mettre d'accord sur le calendrier.

2.4- Accompagnement de la nouvelle PCP :

La nouvelle PCP a avant tout signifié pour le CC Sud une nécessaire évolution de ses statuts (nom, ratio..). Cela a été réalisé en étroite collaboration avec la Commission Européenne, et validé lors de l'Assemblée Générale de juillet 2014, malgré l'absence de visibilité quant au contenu précis de l'Acte Délégué relatif au fonctionnement des CC. Il est à noter que cette évolution sera pleinement effective à compter de l'Assemblée Générale de 2015, où le nouveau ratio de représentation sera mis en œuvre pour procéder au renouvellement du Comité Exécutif.

En lien avec les règlements connexes de la PCP, le CC Sud a adopté deux avis, le premier sur le FEAMP (Avis 88), visant à ce que des mesures favorisant la sélectivité soient inscrites dans les Programmes Opérationnels des Etats Membres, le second (Avis 94) portant sur certains mécanismes d'intervention sur le marché, en lien avec le rôle des Organisations de Producteurs et la nouvelle OCM.

Le CC Sud a enfin répondu à la consultation organisée par la DG Mare, en ce qui concerne le nouveau cadre des Mesures Techniques.

2.5- Défense de la pêche artisanale

La défense des intérêts de la pêche artisanale constitue l'une des lignes directrices du CC Sud depuis sa création. L'essentiel des travaux sont réalisés via le Groupe de Travail « Pêches Traditionnelles » présidée par Sergio Lopez (Fédération Régionale des cofradias de Galice). Durant cet exercice, cet axe de travail structurant s'est traduit par l'adoption des 3 avis :

Avis 85 sur la notification préalable : avis visant à rendre plus praticable les exigences des contrôles imposés aux pêcheurs, lorsqu'ils travaillent dans la bande côtière

Avis 86 sur la Taille Minimale de la palourde : il est apparu utile pour les membres du CC Sud de faire valoir les spécificités biologique de cette espèce, et notamment les différences de croissance et de maturité en fonction des zones. Cette recommandation visait à autoriser une gestion plus fine des pêcheries concernées.

Avis 89 sur le Filet Maillant Dérivant : les membres du CC Sud ont été très surpris par la proposition d'interdiction générale de ces engins de pêche proposée par la Commission Européenne. Au sein de cet avis, le CC Sud s'est positionné contre cette proposition, et en faveur d'une modification réglementaire adaptée à chaque réalité régionale.



Points divers

Le CC Sud a poursuivi ses travaux sur les problématiques liées à la commercialisation. Notamment après l'analyse de la plateforme de partage des initiatives réalisées via les GLAC (farnet.eu), il a été décidé d'abandonner le projet ValorPescart. Toutefois, des partages d'expérience sur ce sujet sont réalisés par les membres au cours de chaque réunion du GT Pêches Traditionnelles.

Les échanges et réflexions entourant le PescaTourisme et la pêche plaisance se sont poursuivis durant cet exercice, et devraient faire l'objet de premières recommandations lors du gême exercice.

Il en va de même sur les questions liées à la gestion des stocks de raies, de bar et de la sardine ibérique. Un chantier portant sur l'amélioration du cadre de contrôle des pêches a été initié durant cet exercice, et sera poursuivi l'an prochain.

Le CC Sud a contribué à l'information de ses membres issus de la Macaronésie, en ce qui concerne la préfiguration du CC RUP, au travers de son Groupe de Travail Subdivision Insulaire, présidée par Cleofé Carballo (Cofradia de Corralejo).



Relations institutionnelles

↳ Collaboration avec la Commission Européenne

La collaboration avec la Commission Européenne a été régulière au cours du 8^e exercice. L'appui de la DG MARE a notamment été précieux au moment de la révision des statuts et pour un grand nombre de questions techniques. Il a toutefois été déploré l'absence de représentants de la Commission lors de certaines réunions organisées par le CC Sud.

↳ Collaboration avec les scientifiques

La collaboration avec les scientifiques a été très régulière au travers des réunions conjointes avec le CIEM (MIACO.), avec l'ensemble des instituts de la zone du CCR au travers du projet GEPETO, et enfin lors des réunions organisées par le CC Sud.

↳ Collaboration avec les Etats Membres

Les échanges techniques avec les Etats Membres se sont renforcés au cours de ce 8^{ème} exercice, notamment via la participation à des réunions organisées par le Groupe d'Etats Membres, concernant l'obligation de débarquement.

↳ Collaboration avec le Parlement Européen

Lors de cet exercice, les échanges techniques avec le Parlement Européen se sont résumés à la diffusion des avis adoptés.

↳ Collaboration avec les autres CC en Europe

Plusieurs réunions informelles ont été organisées entre secrétariats, portant principalement sur les aspects administratifs et financiers.



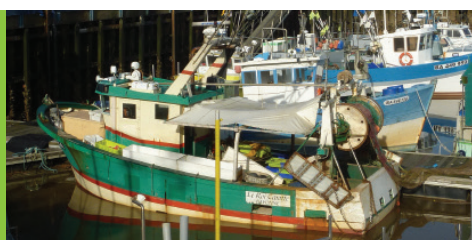


Photo © CIDPMEM





3

RAPPORT D'ACTIVITÉ

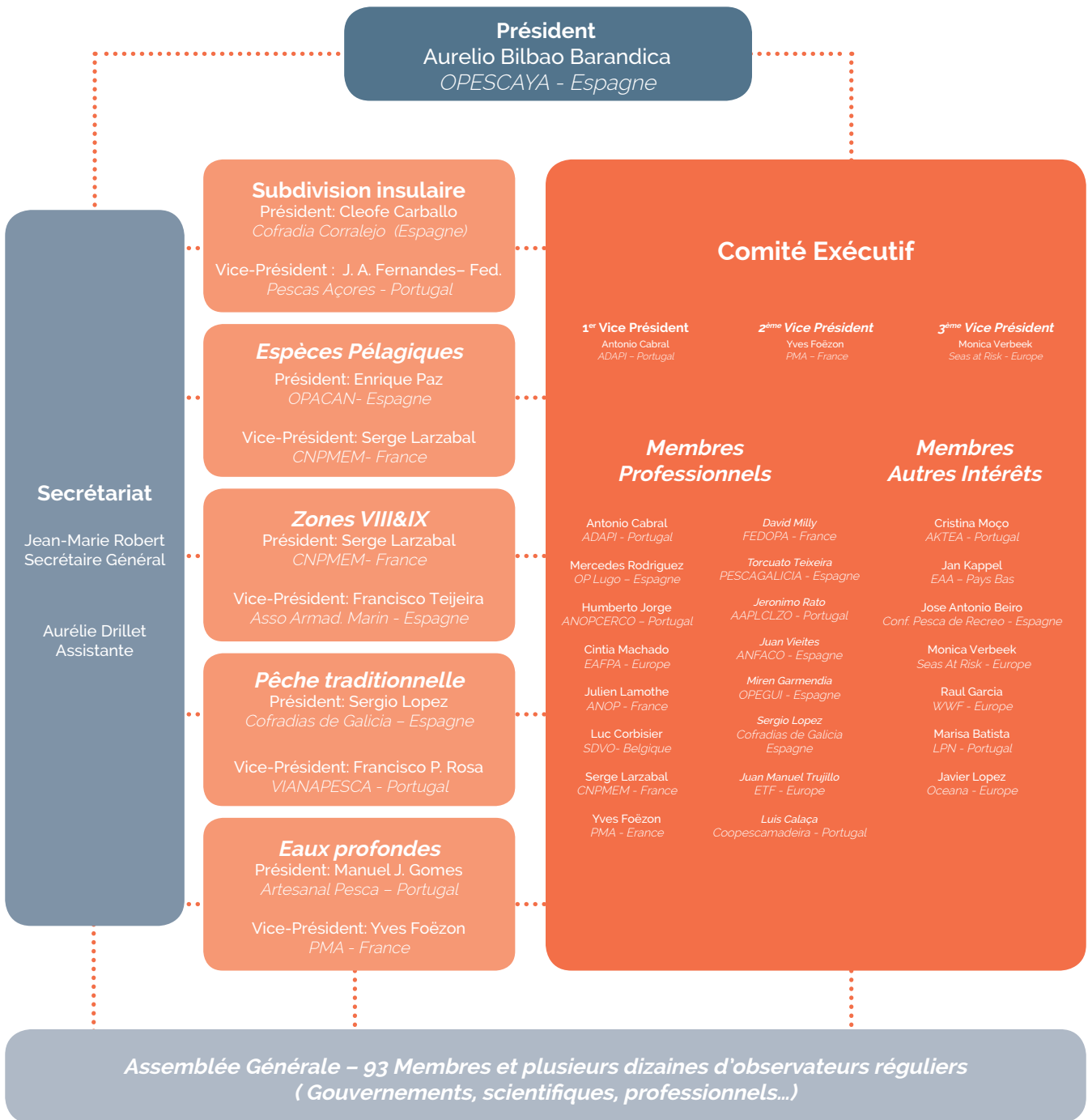
Huitième exercice de fonctionnement
du Conseil Consultatif des eaux occidentales australes



Organisation du CC Sud



Organigramme





Participation des membres aux réunions

Avec **93 membres**, le CC Sud est le CC qui compte le plus de membres en Europe. Ce nombre est à peu près stable depuis sa création. On compte **15 associations représentant les autres parties intéressées** (femmes de la pêche, pêche récréative, défense de l'environnement, ...)

Pour le secteur de la pêche, les organisations proviennent très majoritairement (94%) des trois pays de la façade du CC : Portugal, Espagne et France. A noter, le nombre d'organisations pour chacun de ces pays est à peu près égal.

A l'exception du Golfe de Cadix et de l'île de Madère où aucune organisation n'est membre du CC, le nombre et la répartition des membres constituent un indice rassurant de la **bonne représentation des intérêts à l'échelle du CC Sud**.

Les réunions comptent en moyenne 24 membres (51 y sont inscrits) et 7 observateurs (commission européenne, états, régions, scientifiques). La par-

ticipation au comité exécutif s'est renforcée (16 membres en moyenne) avec une participation importante d'observateurs. Environ la moitié des personnes inscrites dans les groupes de travail participent aux réunions.

En conclusion, **l'activité du CC Sud repose dans les faits sur un peu moins de la moitié de ses membres**, participant mais également contribuant aux réunions au travers de propositions de sujets, de documents de travail, ou de projets d'avis. Il faut insister sur le fait que, **même absent physiquement** des réunions par manque de temps, les membres peuvent **contribuer efficacement aux travaux via mails ou téléphone**.

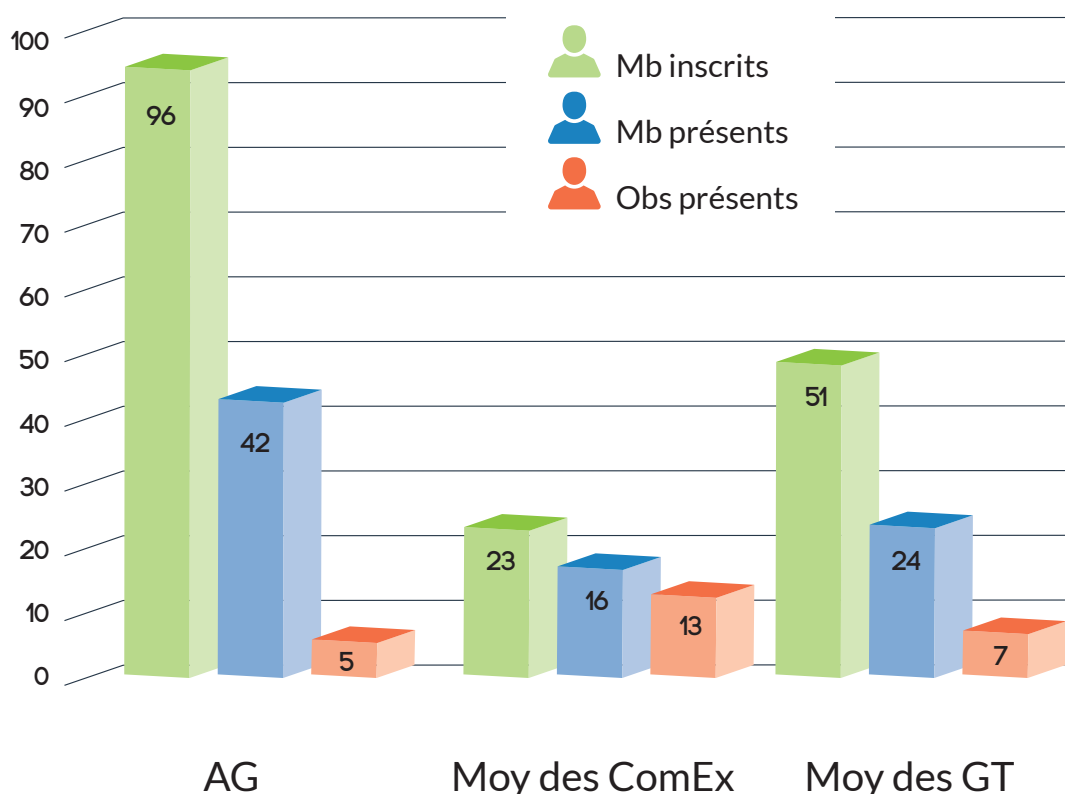




Photo © CIDPMEM





4

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Huitième exercice de fonctionnement
du Conseil Consultatif des eaux occidentales australes

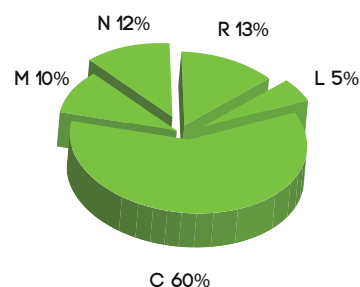
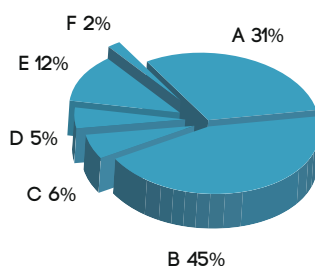


Le budget du CC SUD



Vue générale

		PRÉVISIONS			RÉEL			
		Eligible	Non éligible	TOTAL	Eligible	En nature	Non éligible	TOTAL
Dépenses	A STAFF	122 500 €	- €	122 500 €	111 922,30 €	- €	- €	111 922,30 €
	B Participation aux réunions	176 225 €	4 800 €	181 025 €	154 945,14 €	- €	4 723,88 €	159 669,02 €
	C Information et preparation des réunions	26 000 €	- €	26 000 €	19 906,03 €	- €	- €	19 906,03 €
	D Frais de fonctionnement	17 900 €	- €	17 900 €	17 211,46 €	- €	- €	17 211,46 €
	E Traduction et Interpretation	46 600 €	- €	46 600 €	42 803,68 €	- €	- €	42 803,68 €
	F Autres contrats	9 000 €	- €	9 000 €	6 850,80 €	- €	- €	6 850,80 €
	H Déficit	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL	398 225,00 €	4 800 €	403 025,00 €	353 639,41 €	- €	4 723,88 €	358 363,29 €
Ressources	N National	43 075 €	- €	43 075 €	43 075 €	- €	- €	43 075 €
	R Régional	52 500 €	500 €	53 000 €	46 666 €	- €	485,28 €	47 151,28 €
	L Local	15 000 €	4 300 €	19 300 €	15 000 €	- €	-3 511,39 €	18 511,39 €
	C Commission	250 000 €	- €	250 000 €	222 014,82 €	- €	727,21 €	222 742,03 €
	M Membres	37 650 €	- €	37 650 €	37 650 €	- €	- €	37 650 €
	RÉSULTAT	398 225,00 €	4 800 €	403 025,00 €	364 405,82 €	- €	4 723,88 €	369 129,70 €



Comptes détaillés

Année de référence

	Prévisions du 01/04/2014 au 31/03/2015		Subventions reçues du 01/04/2014 au 31/03/2015		Autres recettes non éligibles du 01/04/2014 au 31/03/2015
	Eligible	Non Eligible	Eligible	En nature	
1. Budgeted public contribution	110 575,00 €	4 800,00 €	104 741,00 €	0,00 €	3 996,67 €
National level	43 075,00 €	0,00 €	43 075,00 €	0,00 €	0,00 €
Financial contribution	43 075,00 €	0,00 €	43 075,00 €	0,00 €	0,00 €
Provision of rooms	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Regional level	52 500,00 €	500,00 €	46 666,00 €	0,00 €	485,28 €
Financial contribution	52 500,00 €	500,00 €	46 666,00 €	0,00 €	485,28 €
Secondment of staff	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Local level	15 000,00 €	4 300,00 €	15 000,00 €	0,00 €	3 511,39 €
Financial contribution	15 000,00 €	4 300,00 €	15 000,00 €	0,00 €	3 511,39 €
Secondment of staff	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2. Commission's contribution applied for	250 000,00 €	0,00 €	222 014,82 €	0,00 €	727,21 €
3. Other resources	37 650,00 €	0,00 €	37 650,00 €	0,00 €	0,00 €
Members AG	21 575,00 €	0,00 €	21 575,00 €		
Membres ComEx	16 075,00 €	0,00 €	16 075,00 €		
GRAND TOTAL (1+2+3) (Equal to Grand Total Budget forecast-expenses)	398 225,00 €	4 800,00 €	364 405,82 €	0,00 €	4 723,88 €
	403 025,00 €			369 129,70 €	



Comptes détaillés

Année de référence

	Prévisions du 01/04/2014 au 31/03/2015		Subventions effectuées du 01/04/2014 au 31/03/2015		Autres recettes non éligibles du 01/04/2014 au 31/03/2015
	Eligible	Non Eligible	Eligible	En nature	
A. PERSONNEL	122 500,00 €	0,00 €	111 922,30 €	0,00 €	0,00 €
A1. Personnel administratif et personnel d'appoint	122 500,00 €	0,00 €	111 922,30 €	0,00 €	0,00 €
A1.1. Salaires (charges salariales incluses)*	121 000,00 €	0,00 €	111 703,30 €	0,00 €	0,00 €
A1.2 Autres coûts	1 500,00 €	0,00 €	219,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total A	122 500,00 €	0,00 €	111 922,30 €	0,00 €	0,00 €
B. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS	176 225,00 €	4 800,00 €	154 945,14 €	0,00 €	4 723,88 €
B1.1. MEMBRES- Frais de voyage	73 500,00 €	1 800,00 €	66 847,55 €	0,00 €	1 791,66 €
B1.2. MEMBRES- Frais de séjour	74 500,00 €	600,00 €	67 383,60 €	0,00 €	476,00 €
B1.3. STAFF- Frais de voyage	11 000,00 €	1 200,00 €	8 020,10 €	0,00 €	1 293,78 €
B1.4. STAFF- Frais de séjour	13 000,00 €	1 200,00 €	10 956,99 €	0,00 €	1 162,44 €
B1.5. 6XX- Frais de voyage	1 225,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
B1.6. 6XX -Frais de séjour	1 000,00 €	0,00 €	184,00 €	0,00 €	0,00 €
B1.7. Autres couts	2 000,00 €	0,00 €	1 552,90 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total B	176 225,00 €	4 800,00 €	154 945,14 €	0,00 €	4 723,88 €
C. INFORMATION ET PRÉPARATION DES RÉUNIONS	26 000,00 €	0,00 €	19 906,03 €	0,00 €	0,00 €
C1. Préparation des réunions	4 700,00 €	0,00 €	3 976,17 €	0,00 €	0
C1.1. Frais de location (salles, équipement...)	1 200,00 €	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
C1.2. Frais réunions (coffee breaks...)	3 500,00 €	0,00 €	3 226,17 €	0,00 €	0,00 €
C2. Frais d'information et de diffusion	21 300,00 €	0,00 €	15 929,86 €	0,00 €	0,00 €
C2.1. Frais de publication	17 500,00 €	0,00 €	43,20 €	0,00 €	0,00 €
C2.2. Frais de diffusion	3 800,00 €	0,00 €	15 886,66 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total C	26 000,00 €	0,00 €	19 906,03 €	0,00 €	0,00 €
D. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 900,00 €	0,00 €	17 211,46 €	0,00 €	0,00 €
D1. Location de bureaux	6 500,00 €	0,00 €	6 861,60 €	0,00 €	0,00 €
D2. Traitement des données	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D2.1. Équipement de traitement de données	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D2.2. Logiciels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D2.3. Maintenance du matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D3. Frais généraux	11 400,00 €	0,00 €	10 349,86 €	0,00 €	0,00 €
D3.1. Équipement de bureau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D3.2. Téléphone/télécopieur/Internet	4 300,00 €	0,00 €	4 463,56 €	0,00 €	0,00 €
D3.3. Fournitures/consommables	2 800,00 €	0,00 €	2 902,87 €	0,00 €	0,00 €
D3.4 Poste	1 800,00 €	0,00 €	997,33 €	0,00 €	0,00 €
D.3.5 Autres frais: frais bancaires, assurances...	2 500,00 €	0,00 €	1 986,10 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total D	17 900,00 €	0,00 €	17 211,46 €	0,00 €	0,00 €
E. Traduction et interprétation	46 600,00 €	0,00 €	42 803,68 €	0,00 €	0,00 €
E1. Interprétation	36 600,00 €	0,00 €	32 944,59 €	0,00 €	0,00 €
E1.1. Interpretes	33 000,00 €	0,00 €	30 456,99 €	0,00 €	0,00 €
E1.2. Deplacement	600,00 €	0,00 €	147,60 €	0,00 €	0,00 €
E1.3 Techniciens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E1.4. Equipement	3 000,00 €	0,00 €	2 340,00 €	0,00 €	0,00 €
E2. Traduction	10 000,00 €	0,00 €	9 859,09 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total E	46 600,00 €	0,00 €	42 803,68 €	0,00 €	0,00 €
F. AUTRES CONTRATS	9 000,00 €	0,00 €	6 850,80 €	0,00 €	0,00 €
F1. Honoraires (présidence, rapporteur...)	9 000,00 €	0,00 €	6 850,80 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total F	9 000,00 €	0,00 €	6 850,80 €	0,00 €	0,00 €
G. 5% DES COÛTS ÉLIGIBLES DIRECTS - RÉSERVE POUR IMPRÉVUS	0,00 €	0,00 €			
H. Deficit	0,00 €				
GRAND TOTAL	398 225,00 €	4 800,00 €	353 639,41 €	0,00 €	4 723,88 €
	403 025,00 €			358 363,29 €	



Gepeto

DÉPENSES		RECETTES	
Déplacements	6 867,92 €	Subventions	178 455,8 €
Prestations de service	122 937,72 €		
Communication	12 621,92 €		
honoraires	(1 030,08 €)		
Couts opérationnels	1 783,49 €		
Ressources Humaines	37 039,43 €		

TOTAL 180 220,40 €

178 455,8 €

RÉSULTAT - 1 764,60 €

Simbad

DÉPENSES		RECETTES	
Déplacements	9 582,09 €	Subventions	52867,58 €
Couts opérationnels	4 805,37 €	Co-financement	764,72 €
Ressources Humaines	39244,84 €		

TOTAL 53 632,30 €

53 632,30 €

RÉSULTAT 0 €





5

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Huitième exercice de fonctionnement
du Conseil Consultatif des eaux occidentales australes



Annexes

(exercice 2014-2015)



La liste des membres













Code	Structure	Représentant		
103	AAPAP	José António Fernandes		
104	AAPLCLZO	Jeronimo Alexandre Rato		
105	AAPN	Duarte Sá		
102	AAPSACV	Filipa Faria		
137	ACPA	Pedro Melo		
106	ADAPI	António Schiappa Cabral		
326	ADRHMF	Nicolas Dubois		
407	AIPCE	Pierre Commere		
109	AMAP	Humberto Manuel Batista Jorge		
201	ANASOL	Hugo Crisanto González		
202	ANFACO	Juan Vieites		
110	ANICP	Ruben Maia		
302	ANOP	Julien Lamothe		
140	ANOPCERCO	Humberto Jorge		
111	APASA	Carlos Avila		
135	APEDA	Jorge Gonçalves		
112	APISJ	Antonio Laureno Silveira		
305	APP	Jean-François Thobie		
142	APRAP	Ruben Farias		
114	ARTESANALPESCA	Manuel José Gomes Santos		
226	Asociación de Armadores de Buques de Pesca de Marín	Francisco Teijeira		
141	Associação de Pescadores da Ilha de Corvo	Arlindo Manuel Pereira		
116	Associação dos Pescadores Graciosenses	Lazaro Miguel Lima Pires da Silva		
138	Associação Terceirense da Armadores (ATA)	José Floriberto cardoso dos Santos		
530	Association Blue Fish	Olivier Le Nezet		
115	Associação dos Pescadores da Ilha de Santa Maria	José Resendes Santos		
136	Associação dos Pescadores Florentinos	Jose Florentino Azevedo		
324	CDPMEM 29	René Pierre Chever		
329	CDPMEM 56	Olivier LE NEZET		
247	CEPESCA	Javier Garat		
307	CIDPMEM 64-40	Serge Larzabal		
518	CIPS (Conf. Internationale Pêche Sportive)	Barbara Durante		
308	CNPMEM	Serge Larzabal		
243	Cofradia de Pescadores de Gran Tarajal	Juan Ramon Roger		
238	COFRADIA DE PESCADORES DE CORRALEJO	Clefo Carballo Morera		
244	Cofradia de Pescadores Morrojable	Juan Francisco Placeres Viera		
504	Confederación Española Pesca Marítima de Recreo	José Antonio Beiro		
121	Cooperativa E.S. Pescadores da Ribeira Quente	Gualberto R. Amaral		
306	Cooperative Pêcheurs d'aquitaine	David Milly		
122	Coopescamadeira	Luis Calaça		
311	COREPEM	José Juneau		
309	CRPMEM Aquitaine	Patrick Lafargue		
310	CRPMEM Bretagne	Olivier Le Nezet		
312	CRPMEM Poitou-Charentes	Michel Crochet		
513	DOCAPESCA, Portos e Lotas, S.A.	Jose Apolinario		
502	EAFPA	Cintia Machado		
405	ETF	Juan Manuel Trujillo		

Code	Structure	Représentant		
229	FECOPPAS	Juan Dimas Garcia		
133	Federação das Pescas dos Açores	Gualberto Rita		
240	Federacion de cofradias de pescadores de Bizkaia	Iñaki Zabaleta Bilbao		
245	Federacion de cofradias de Pescadores de Gipuzkoa	Eugenio Elduayen		
213	Federación Gallega de Cofradías de Pescadores	Sergio Lopez		
313	FEDOPA	David Milly		
232	Fedracion de cofradias de pescadores de cantabria	José Luis Bustillo		
331	FFSPM	Frédéric Charrier		
315	FROM SUD OUEST	Pascal Heid		
529	IFSUA	Oscar Sagué Pla		
527	Ilhas em rede - Associação de Mulheres na Pesca Açores	Maria Lurdes Batista		
241	ISLATUNA	Rivero Rodriguez		
321	Les pêcheurs de Bretagne	Yves Foezon		
526	LPN - Ligua para a Potecção da Natureza	Marisa Batista		
515	Mútua dos Pescadores	Jerónimo Teixeira		
528	OCEANA	Javier Lopez		
215	OP LUGO	Mercedes Rodríguez		
317	OP Vendée	Jérôme Maillet		
233	OPACAN	Enrique Paz Setien		
246	OPAGA	Tomas Fajardo		
216	OPECA	D. ALBERTO RENTERIA BILBAO		
217	OPEGUI	Miren Garmendia Ceberio		
218	OPESCAYA	Aurelio Bilbao		
319	OPPAN	Edouard Dattin		
219	OPPAO	Luis Francisco Marin Andrès		
242	OPTUNA N°42	Andrès Cedres Alonso		
320	Organisation de producteurs du port de la Côtinière	Eric Renaud		
222	ORPAGU	Juana Mª Parada Guinaldo		
223	PESCAGALICIA-ARPEGA-OBARCO	Torcuato Teixeira		
525	Planète mer	Laurent DEBAS		
406	PO URK UA	Geert MEUN		
126	PORTO DE ABRIGO-COOP.COMERCIAL-CRL	Liberato Fernandes		
224	Puerto de Celeiro	Eduardo Miguez		
516	Rede portuguesa das mulheres da pesca - AKTEA	Cristina Moço		
401	SDVO	Luc Corbisier		
509	SEAS AT RISK	Monica Verbeek		
128	SESIBAL	Ricardo Joao dos Santos		
323	UAPF	Marc Ghiglia		
521	UMAR Açores	Clarisse Canha		
132	VIANAPESCA	Francisco Portela Rosa		
402	VisNed	Geert MEUN		
503	WWF	Raul Garcia		

Départs

318	OPOB	André Guéguen		
501	EAA	Jan Kappel		

Arrivées

248	ACERGA	Andrès Garcia Bouteira		
249	Federacion Provincial Cofradias A Coruna	Manuel Daniel Formoso Moledo		
250	Federacion provincial de cofradias de Pontevedra	Jose Antonio Gomez Castro		
251	Federacion Provincial de Cofradias de Lugo	J. Basilio Otero Rodriguez		
408	Rederscentrale	Emiel Brouckaert		
531	FREMSS	Severino Ares Lago		



Réunions

Réunions	Date	Lieu
1. Groupe de travail de la subdivision Insulaire	23/04/2014	Madrid
2. Groupe de travail des pêcheries traditionnelles	23/04/2014	Madrid
3. Groupe de travail des espèces pélagiques	24/04/2014	Madrid
4. Workshop GEPETO sur les pêcheries côtières	24/04/2014	Madrid
5. Groupe Ad-Hoc sur les rejets	25/04/2014	Madrid
6. Présentation du Projet MyFish	11/06/2014	Paris
7. Groupe Ad-Hoc sur les rejets	11/06/2014	Paris
8. Comité Executif	12/06/2014	Paris
9. Comité de Pilotage du Projet SIMBAD	13/06/2014	Paris
10. Séminaire final du Projet GEPETO	08/07/2014	Vigo
11. Comité Exécutif	09/07/2014	Vigo
12. Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires	10/07/2014	Vigo
13. Groupe de travail des pêcheries traditionnelles	28/10/2014	Lisbonne
14. Groupe de travail des espèces pélagiques	28/10/2014	Lisbonne
15. Groupe de travail des zones VIII&IX	29/10/2014	Lisbonne
16. Groupe Ad-Hoc sur les rejets	29/10/2014	Lisbonne
17. Groupe Ad-Hoc sur les rejets	20/01/2015	Lisbonne
18. Groupe Ad-Hoc contrôle et mesures techniques	20/01/2015	Lisbonne
19. Comité Exécutif	21/01/2015	Lisbonne
20. Groupe de travail de la subdivision Insulaire	12/02/2015	Ponta Delgada





Représentations du CC SUD

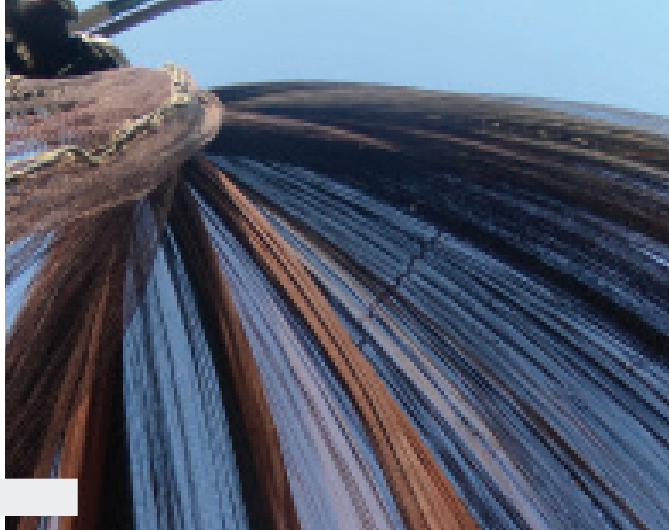
en réunions extérieures
d'Avril 2014 à Mars 2015

Date	lieu	Thème et représentants
12/05/2014	Nantes	Comite de Pilotage du Projet REDRESSE Serge Larzabal
16/05/2014	Lorient	Atelier de travail - Projet REDRESSE Serge Larzabal
06/06/2014	Madrid	Réunion du Groupe d'Etat Membres Jean-Marie Robert, Aurelio Bilbao, Aurélien Henneveux, Raul Garcia
02/07/2014	Lorient	Assises de la pêche Jean-Marie Robert
17/09/2014	Rochefort	Séminaire AGLIA Jean-Marie Robert
8-12/09/2014	Varèse	CSTEP discard meeting Bjorn Stockhausen, Tereza Fonseca
19/09/2015	Dublin	Réunion Inter Ac sur le bar Serge Larzabal, Josu Ezenarro
26/09/2014	Bruxelles	Séminaire UE sur l'état des stocks Jean-Marie Robert
23/10/2014	Paris	Réunion du GEM- obligation de débarquement Mercedes Rodriguez, Antonio Cabral, Julien Lamothe, Jean-Marie Robert, Bjorn Stockhausen, Tereza Fonseca
29/10/2014	Bruxelles	Réunion Inter AC Jean-Marie Robert, Yves Foëzon, Bjorn Stockhausen
09-18/11/2014	Varese	ICCAT Enrique Paz
13-14/01/2015	Copenhague	MIACO Jean-Marie Robert
29/01/2015	Paris	Plan de gestion – Commission benthique CNPMM Jean-Marie Robert
03/02/2015	Nantes	Réunion Plan de Gestion AGLIA Jean-Marie Robert
10/02/2015	Madrid	Réunion du GEM- Obligation de débarquement Mercedes Rodriguez, Jean Marie Robert, Javier Lopez
26/02/2015	Nantes	Séminaire CRPM Jean-Marie Robert
02/03/2015	Madrid	Réunion GEM – Obligation de Débarquement Julien Lamothe, Mercedes Rodriguez
09/03/2015	Nantes	Comité de Pilotage Redresse Jean-Marie Robert



Photo © CIDPMEM





Remerciements

Nous tenons à remercier nos partenaires financiers ainsi que tous ceux sans l'aide de qui nous n'aurions pas pu réaliser notre programme de travail et plus particulièrement :

La Commission Européenne pour son accompagnement financier et technique et, en particulier, Evangelia Georgitsi et Rodrigo Ataide,

Les régions Bretagne, Pays de la Loire et Aquitaine pour leur soutien financier au secrétariat du CC.S et au programme GEPETO

L'agglomération de Lorient,

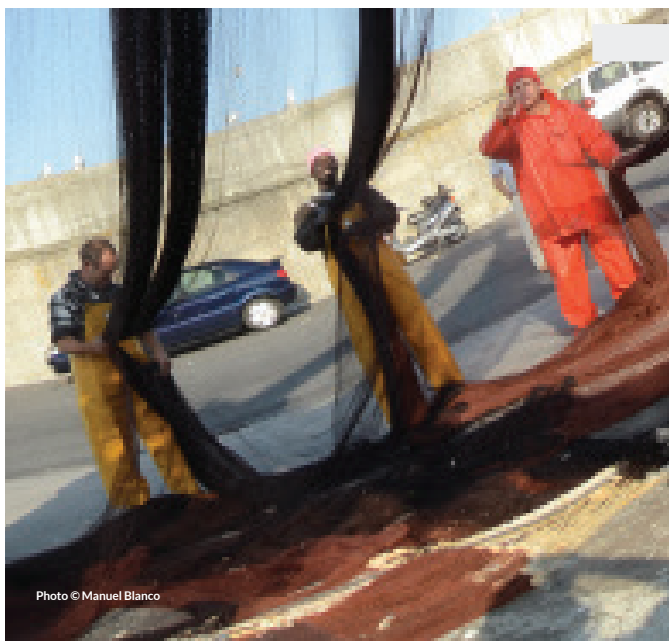
Le Crédit Maritime, pour son soutien au programme GEPETO

Le Ministère Espagnol de la pêche pour son accueil lors des réunions des Groupes de Travail d'avril 2014,

Le Ministère Portugais de la pêche pour son accueil lors des réunions des Groupes de Travail en Octobre 2014 et de la réunion du Comité Exécutif en Janvier 2015,

Lotaçor pour son accueil lors de la réunion du Groupe Insulaire en Février 2015,

L'ensemble des membres ayant contribué aux travaux du CC Sud.





6 rue Alphonse Rio
56100 Lorient • France
Tel : +33 297 83 11 69 • Tel : +33 679 62 44 98
info@ccr-s.eu • www.ccr-s.eu

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Huitième exercice de fonctionnement
du Conseil Consultatif des eaux occidentales australes

Le CC SUD couvre la zone atlantique allant de la pointe de la Bretagne au Nord, au détroit de Gibraltar au sud (zones CIEM VIII & IX) ainsi que les régions ultrapériphériques de Madère, des Açores et des Iles Canaries (zone CIEM X, et les divisions COPACE 34.1.1., 34.1.2, 34.2.0).



Photo : PESCA SUBCOSEPI/POSTER, Olivier Herrera

